



# Accueil Péri-scolaire

## École de Blavozy

Année scolaire 2016-2017

L'**accueil péri-scolaire** organisé par la commune à compter du jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016 est proposé le jeudi de 13h30 à 16h30 à tous les enfants scolarisés à l'école publique maternelle et élémentaire.

Les activités proposées ont pour objectifs de favoriser la découverte, l'expérimentation et permettent à l'enfant de s'initier dans le domaine du sport, de la culture, de l'art, de la citoyenneté, des multimédias, de l'environnement et du jeu.

### Organisation

Les activités péri-scolaires s'organisent sur cinq périodes :

- Période 1 : de la rentrée scolaire aux vacances de Toussaint,
- Période 2 : des vacances de Toussaint aux vacances de Noël,
- Période 3 : des vacances de Noël aux vacances d'hiver,
- Période 4 : des vacances d'hiver aux vacances de printemps,
- Période 5 : des vacances de printemps aux vacances d'été.

Les enfants sont pris en charge à 13h20 par le personnel d'encadrement de l'accueil péri-scolaire qui procédera alors à l'appel.

A la fin des activités à 16h30 :

- > Les parents récupèrent leur enfant à l'école,
- > L'enfant rentre seul s'il en a l'autorisation,
- > Si l'enfant est inscrit à la garderie, il est alors pris en charge par le personnel communal,
- > Le personnel d'animation péri-scolaire est présent jusqu'à 16h40 au portail de l'école pour la transmission d'informations.

### Inscription

**Une inscription annuelle est obligatoire** avant tout accueil d'un enfant pour mettre à jour sa fiche sanitaire et s'acquitter du coût des activités d'un montant de 15 euros (facture ci-jointe).

Le règlement par chèque bancaire, à l'ordre du « trésor public », est à déposer en Mairie de Blavozy.

# Extrait du règlement intérieur de l'accueil de loisirs

## Vie collective

Les personnels d'encadrement des enfants s'engagent ;

- à respecter le règlement intérieur de l'accueil de loisirs,
- à respecter le règlement intérieur du lieu dans lequel ils se trouvent (école, prestataire...), lorsque les activités se déroulent à l'extérieur des locaux de l'accueil de loisirs,
- à respecter et faire respecter les principes de neutralité et de laïcité pour tous.

Les enfants s'engagent ;

- à se conformer aux règles de vie de l'accueil de loisirs et du jeu,
- à respecter ses camarades et le personnel d'encadrement,
- à refuser toute forme de violence (verbale ou physique).

Pour tout manque de respect, vis-à-vis des autres enfants, du personnel, du matériel ou des locaux, un avertissement sera notifié aux parents.

Si le comportement de l'enfant perdure et en cas d'échec d'une conciliation amiable ou dans l'hypothèse de faits graves, sur décision du Président du SIVOM et du Maire de la Commune ou de leurs représentants, l'enfant peut faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive.

Par ailleurs, en cas de dégradation volontaire du matériel ou des locaux, les frais de réparation ou de remplacement seront facturés aux familles.

## Santé des enfants

**Un enfant malade**, en cas de fièvre ou de maladie contagieuse, **ne peut pas être accueilli à l'accueil de loisirs.**

Le responsable légal de l'enfant s'engage à **communiquer toute particularité concernant l'état de santé et le comportement de son enfant** (allergies, PAI...).

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sans ordonnance ou prescription médicale.

En cas de blessure, l'accueil de loisirs prendra toutes les mesures qu'il jugera nécessaire pour soigner ou faire soigner l'enfant.

Au cas où l'enfant aurait besoins de soins urgents, l'accueil de loisirs fera pratiquer les interventions d'urgences conformément à la prescription médicale du centre hospitalier où l'enfant est pris en charge (anesthésie, opération...).

Dans tous les cas, le responsable légal de l'enfant sera informé de l'état de santé de l'enfant et de sa prise en charge.

## Tenue vestimentaire et objets de valeurs

Prévoir une tenue adaptée aux activités de l'enfant.

Pour les 3-6 ans, si nécessaire, prévoir une tenue de rechange.

Les enfants ne doivent pas emporter avec eux des objets de valeurs (vêtement, bijoux, téléphone, argent...).

L'accueil de loisirs ne peut pas être tenu pour responsable lorsque ces objets sont perdus ou endommagés durant les activités.

## Assurance

Le SIVOM de Fleuve en Vallées est assuré pour les activités pratiquées pendant les activités de l'accueil périscolaire afin de couvrir les dommages pour lesquels sa responsabilité pourrait être engagée.

Néanmoins, les parents doivent s'assurer :

- au titre de la responsabilité civile des dommages dont l'enfant serait l'auteur et
- au titre de l'individuel accident corporel des dommages que l'enfant pourrait subir.

## Horaires d'ouverture au public

	Accueil de loisirs et périscolaire de Blavozy 04 71 01 42 45	Accueil de loisirs et périscolaire de St-Germain 04 71 03 43 63
<b>Lundi :</b>	-	17h-18h30
<b>Mardi :</b>	-	17h-18h30*
<b>Mercredi :</b>	16h30-18h	-
<b>Jeudi :</b>	17h-18h30*	-
<b>Vendredi :</b>	-	-

\*Permanence tenue par le directeur

# PROGRAMME D'ACTIVITÉS

Périodes 1 et 2 : du jeudi 1<sup>er</sup> septembre au jeudi 15 décembre 2016

## - École maternelle -

	<b>Accueil</b> 13h20	<b>Sieste</b> 13h45	<b>Goûter</b> 15h45	<b>Activité</b> 16h
<b>TPS-PS</b>	<b>Accueil - temps calme</b> <i>Véronique-Françoise</i>	Sieste avec réveil échelonné	Goûter	<b>Jeux calmes</b> <i>Véronique-Françoise</i>

	<b>Accueil</b> 13h20	<b>Activité n°1</b> 14h15	<b>Goûter</b> 15h	<b>Activité n°2</b> 15h15	<b>Activité n°3</b> 16h
<b>MS</b>	Accueil et temps calme	<b>Eveil corporel</b> <i>Lucie</i>	Goûter	<b>Art plastique</b> <i>Eloïse</i>	<b>Comptines</b> <i>Eloïse et Lucie</i>
<b>GS</b>		<b>Art plastique</b> <i>Eloïse</i>		<b>Eveil corporel</b> <i>Lucie</i>	

## - École primaire -

<b>Période 1</b>	13h45	<b>Activité n°1</b> 14h55	15h05	<b>Activité n°2</b> 16h15
<b>CP-CE1</b>	<b>Jeux de ballons</b> <i>Pascal</i>		<b>Musique (guitare) - Jeux de société</b> <i>Thibault - Sébastien</i>	
<b>CE1-CE2</b>	<b>Eveil Corporel</b> <i>Marie-Pierre</i>		<b>Lecture et art</b> <i>Valérie</i>	
<b>CE2-CM1</b>	<b>Musique (guitare) - Jeux de société</b> <i>Thibault - Sébastien</i>		<b>Jeux de ballons</b> <i>Pascal</i>	
<b>CM1-CM2</b>	<b>Lecture et art</b> <i>Valérie</i>		<b>Athlétisme</b> <i>Arthur</i>	

<b>Période 2</b>	13h45	<b>Activité n°1</b> 14h55	15h05	<b>Activité n°2</b> 16h15
<b>CP-CE1</b>	<b>Lecture et art</b> <i>Valérie</i>		<b>Athlétisme</b> <i>Juliette</i>	
<b>CE1-CE2</b>	<b>Jeux de ballons</b> <i>Pascal</i>		<b>Musique (guitare) - Jeux de société</b> <i>Thibault - Sébastien</i>	
<b>CE2-CM1</b>	<b>Eveil Corporel</b> <i>Marie-Pierre</i>		<b>Lecture et art</b> <i>Valérie</i>	
<b>CM1-CM2</b>	<b>Musique (guitare) - Jeux de société</b> <i>Thibault - Sébastien</i>		<b>Jeux de ballons</b> <i>Pascal</i>	

## - Autres projets-

Jeudi 22 septembre : participation des enfants aux journées de l'environnement.

Jeudi 29 septembre : diffusion de courts métrages pour les enfants de primaire dans le cadre du festival de court métrage de Clermont-Ferrand.

# ÉQUIPE D'ENCADREMENT

## Direction



Nicolas PICOT  
Directeur



Stéphane PALEY  
Directeur



Chantal MENADIER  
Secrétaire

## Personnel communal



Françoise GIMBERT  
ATSEM



Valérie LAHONDES  
Bibliothèque



Véronique BENOIT  
ATSEM

## Personnel d'animation



Arthur GATEL  
Animateur



Eloïse TAVAE  
Animatrice



Etienne CHARBONNIER  
Animateur



Juliette PLET  
Animatrice



Lucie POYET  
Animatrice



Sébastien HABOUZIT  
Environnement

## Intervenants vacataires



Marie-Pierre GIBERT  
Eveil corporel



Pascal PEZAIRE  
Jeux de ballons



Philippe LEBOURGEOIS  
Handball



Thibault MAURIN  
Musique (guitare)